PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Effectué le **16 mai 2016** dont l'objet est de corriger le numéro civique apparaissant à la résolution numéro 177-05-16 relative à la dérogation mineure pour le 516, rue Picard.

1. NATURE DE LA CORRECTION

Modifier le numéro civique apparaissant au titre de la résolution 177-05-16 afin que ce dernier soit remplacé par 516, rue Picard, plutôt que 519, rue Picard.

MODIFICATIONS

Il apparait clairement à la face même des documents qu'une erreur est survenue quant au numéro civique mentionné au titre de la résolution numéro 177-05-16.

EN CONSÉQUENCE, maître Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, modifie le numéro civique du titre de la résolution numéro 177-05-16, adoptée à la séance ordinaire du 10 mai 2016, afin que le titre de la résolution se lise comme suit :

> **RÉSOLUTION 177-05-16**
> **DÉROGATION MINEURE – 516, RUE RPICARD**

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Et, j'ai signé à Saint-Colomban, ce seizième jour de mai deux mille seize.

_____
Me Stéphanie Parent
Greffière